**Question – Interview Jeroen Lenaers**

Bonjour Monsieur le député, merci de nous accorder cette interview.

1. **Pouvez-vous d’abord vous présenter ? CONS**

Actuellement, je suis un eurodéputé du groupe politique Parti Populaire Européen (PPE), le premier groupe du Parlement européen, depuis 2014. Ce mandat me permet de m’engager pleinement pour une réforme ambitieuse et pragmatique des politiques migratoires. Ainsi, avec mes collègues du PPE, je milite pour une directive alliant protection de notre souveraineté européenne et de nos frontières, notamment à travers une meilleure utilisation des nouvelles technologies telles que l’IA, le tout dans le respect de la dignité humaine.

Né en 1984 à Stamproy aux Pays-Bas, j’ai effectué mes études de licence et de master en études européennes à Maastricht, période durant laquelle je me suis engagé au Parti centre-droit populaire chrétien-démocrate (CDA) aux Pays-Bas.

Je poursuis à présent mon engagement politique en tant qu’eurodéputé au sein de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), où je suis le coordinateur politique du PPE.  Cette position est cruciale pour favoriser une révision de la directive retour qui permet de lutter pleinement contre l’immigration irrégulière, et préserver la souveraineté européenne ainsi que ses frontières.

Je suis également vice-président de la Délégation pour les relations avec les pays du Machrek et membre de la Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée. Ainsi, j’ai un rôle majeur quant aux négociations avec les Etats tiers, en termes d’accords de réadmission comme de création de futurs hotspots en dehors de l’Europe.

Enfin, je suis membre suppléant de la Commission des budgets (BUDG) et du contrôle budgétaire (CONT), ce qui m’offre un poids important dans l’allocation budgétaire, et je souhaite le mettre à profit de l’augmentation des moyens financiers accordés à Frontex. 

1. **Le 6 novembre a été proposée la refonte de la Directive retour. La directive met en avant une volonté d’optimisation et d’harmonisation des procédures et délais de retour à la frontière. Elle reprend d’ailleurs une de vos propositions sur la situation d’urgence applicable en fixant un seuil de capacité des centres d’accueil. Pensez-vous que le cadre mis en place par la directive sur la coopération entre les EM est assez strict et exhaustif ? TOM**

Je pense que cette directive va dans le bon sens mais que des améliorations sont encore possibles. Tout l’enjeu est de rester sur une ligne de crête, de mettre en place une coordination européenne qui se déploie dans le respect de la souveraineté des Etats. Je pense donc qu’en matière de coordination il faut encore aller un peu plus loin, notamment sur le principe de reconnaissance mutuelle. Il faut se montrer plus strict sur ce principe, qui est un des piliers de la construction européenne, et pousser les Etats membres à reconnaître et appliquer les décisions prises par leurs partenaires. Dans le même temps, Frontex doit être dotée d’un mandat élargi et de moyens accrus, pour gérer de manière véritablement efficace nos frontières. Voilà pour la coordination.

De l’autre côté, et c’est le sens de ma proposition, il faut reconnaître aux Etats membres la possibilité de déroger à la règle dans les situations d’urgence. Il faut que les Etats membres puissent reprendre la main dans les situations qui nécessitent de s’adapter sur un laps de temps très court. Pour moi, l’essentiel est donc d’avancer sans cesse sur deux fronts, de coopérer sans perdre de vue le respect des souverainetés nationales.

1. **Dans un contexte de montée de l’insécurité, la directive met également l’accent sur les enjeux sécuritaires, en mettant en place des mesures plus fermes. Notamment par l’article 15 sur l’interdiction d’entrée et par l’Article 21 sur les conditions de rétention. Selon vous, la directive met-elle l’accent sur les bonnes priorités en matière de sécurité ? TOM ?**

Je pense que c’est une directive qui marque la fin d’une certaine naïveté, oui. Alors que le contexte géopolitique est sans cesse plus dégradé, et que notre continent continue d’être endeuillé par le terrorisme islamiste, il était temps que la Commission prenne à bras le corps les questions de sécurité. Mais là, encore des progrès restent à faire. Je pense en particulier à l’article 15, qu’il faut modifier dans le sens d’une systématisation de la l’association entre décision de retour et interdiction d’entrée. Concrètement, cela signifie qu’un Etat-membre qui prononce une décision de retour doit automatiquement l’associer à une interdiction d'entrée. C’est une question de cohérence, cela n’aurait pas de sens de renvoyer quelqu’un chez soi tout en lui permettant de rester dans votre entrée. Le fait que l’interdiction d’entrée soit en principe valable seulement 5 ans ne fait pas sens non plus, si l’individu est dangereux l'État-membre devrait pouvoir renouveler l’interdiction autant de fois que nécessaire.

1. **Sur la coopération entre les Etats Membres, la directive met en avant le système d’information à grande échelle Eurodac comme support d’harmonisation. Que pensez-vous de la mise en place de cette bonne pratique ?**

Je pense que c’est une mesure intéressante sur le papier, mais qui dans la pratique est déjà largement effective. Que la Commission veuille entériner cette pratique et l’ancrer dans le droit c’est une bonne chose, mais on gagnerait à être plus ambitieux. L’outil dont a besoin l’Union européenne, ce n’est pas simplement d’une base de données, mais c'est de l’intelligence artificielle. Il faut rentrer dans une logique prédictive, il faut se servir des données qu’on a déjà amassées pour chercher à prédire les flux migratoires, et plus seulement à les gérer au jour le jour. C’est un peu l’enjeu général de cette directive pour moi : l’Union doit cesser d’être un gestionnaire passif pour rentrer dans une approche proactive.

1. **La directive met également en place un cadre strict sur l’"*utilisation prudente et non répressive*" de l’intelligence artificielle aux frontières. Comment l’IA pourrait permettre d’améliorer la sécurité aux frontières sans entraves aux droits humains, et comment cela peut-être une opportunité pour l’Europe de développer ce secteur ? (Quentin)**

C’est une excellente question, et je suis content  que vous souligniez que l’IA est une opportunité pour l’Europe ! Trop de personnes de l’autre côté de l’hémicycle ont perdu de vue la vision du progrès technologique au service de la société… Bien entendu, l’utilisation de l’IA ne doit jamais remettre en cause les droits humains. Cependant je suis sûr que celle-ci fera progresser nos vies, notamment en matière de contrôle aux frontières. Pour cela il faut des gardes-fous afin de garantir que l’utilisation de ne dépasse les limites qu’on lui impose. C’est exactement pourquoi je vais déposer un amendement de l’article 33 ou je veux créer un paragraphe 3 qui donnerait au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) et au Comité européenne de la protection des données (EDPB) un rôle dans la gouvernance de l’IA, notamment dans le cadre du RGPD.

1. **Le PPE a récemment annoncé le lancement de sa campagne Humanité Sécurité, pour la révision de la directive retour, avec comme principaux axes l’accélération des retours, la coordination entres les EM, la collaboration avec les pays tiers, et l’utilisation de l’intelligence artificielle, pouvez-vous nous en dire plus sur cette campagne ? (Quentin)**

Oui tout à fait le PPE se veut très ambitieux pour ce texte qui est au cœur de notre volonté politique, et en tant que principal parti politique d’Europe,  il est de notre devoir de pouvoir répondre aux attentes des citoyens en la matière. Tout d’abord, afin d’accélérer les retours le PPE veut mettre en avant la reconnaissance mutuelle de décisions retour : il en est fini du temps où tous les Etats-membres se marchaient dessus ! Maintenant avec un registre commun tout le monde saura si pour telle ou telle personne une décision a déjà été actée, et si oui, où on en est de son application. Ensuite, les membres PPE sont conscients d’une nécessaire collaboration avec les pays-tiers : si on veut renvoyer les migrants il faut que cela se passe dans de bonnes conditions. C’est pourquoi nous avons choisi le slogan « Humanité Sécurité », l’un  ne peut pas aller sans l’autre, et les deux sont indispensables pour une politique européenne ferme mais digne, volontariste mais juste. Enfin, et ce point m’est particulièrement cher, à l’heure du 21e siècle et des progrès techniques actuels, il est indispensable que nos administrations soient à la pointe des technologies de sécurité. Nous ne serons point capables d’avoir une politique prédictive sans intelligence artificielle. Nous allons rendre nos frontières plus performantes, plus sûres et surtout plus humaines. Je pense qu’au fond, c’est l’attente de tous les européens en ces temps de grandes migrations.

1. **En tant que Membre de la Délégation avec les pays de méditerranée, vous avez récemment eu des discussions avec la Tunisie sur les sujets de l’intelligence artificielle et de la collaboration avec les États tiers. Qu’en avez-vous pensé et comment pensez-vous que la collaboration avec les pays tiers permettra une immigration plus contrôlée (Constance ?)**

Les discussions avec la Tunisie ont été très enrichissantes !  Je suis intimement persuadé que nous sommes sur la bonne voie pour une meilleure collaboration avec ce pays. Plus encore, je suis convaincu qu’un accord de réadmission est atteignable dans le futur proche.

En effet, par la signature du Memorandum d’Entente de juillet, le pays a réaffirmé sa volonté de coopérer davantage avec l’Union européenne, en termes de lutte contre l’immigration irrégulière et de gestion des flux migratoires.  Certes, depuis cet accord, la Tunisie garde une posture assez défensive, et la relation stable que nous essayons d’établir n’est pas la plus aisée. Mais bonne nouvelle : lors de nos échanges, la Tunisie s’est prononcé en faveur d’une collaboration avec l’Union européenne, si elle est équitable et juste, notamment à travers des aides financières adéquates.

De plus, nous nous sommes tous deux accordés sur l’importance de l’IA et des nouvelles technologies pour la gestion des migrants. Bon, nos avis divergent encore sur l’ampleur du partage des données et informations relatives aux migrants ainsi que de l’usage des accès de données européennes avec ce pays tiers.

Mais nous sommes en très bonne voie pour des accords de réadmissions avec l’Union européenne et/ou bilatéraux en termes de gestion des flux migratoires, et je m’en réjouis !

Merci pour vos questions, et n’oubliez pas, pour une directive retour alliant Humanité et Sécurité, il faut soutenir le PPE !